

Arrêté n°2025-01-AC

Relatif à la composition de la Commission consultative paritaire (CCP) d'Aix Marseille Université

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la fonction publique,
- Vu** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat et notamment son article 1-2,
- Vu** le décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,
- Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du conseil d'administration n°2012/09/25-09 du 25 septembre 2012 modifiée, relative aux modalités de mise en place de la commission consultative paritaire des agents non titulaires approuvées et après avis favorable du comité technique du 18 juillet 2012,
- Vu** la délibération du conseil d'administration n°2019/07/16-16 du 16 juillet 2019 portant modification de la délibération du conseil d'administration n°2012/09/25-09 relative à la mise en place de la commission consultative paritaire des agents non titulaires,
- Vu** l'arrêté électoral modifié en date du 10 octobre 2022 relatif à l'élection des représentants des personnels à la commission consultative paritaire des personnels d'Aix-Marseille Université,
- Vu** l'arrêté de proclamation des résultats en date du 9 décembre 2022 relatif aux scrutins du 8 décembre 2022,
- Vu** l'arrêté portant composition de la commission consultative paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université en date du 13 janvier 2023,
- Vu** l'arrêté portant modification de la composition de la commission consultative paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université en date du 2 septembre 2024,

Considérant les évolutions statutaires relatives à certains représentants du personnel,

Considérant les propositions de remplacements faites par les organisations syndicales FO ESR et UNSA Education,

Considérant les évolutions envisagées relatives aux représentants de l'établissement,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur **Fouad AZEROIL**, représentant FO, est nommé représentant titulaire du personnel au sein du collège 1 de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université, à compter du 8 janvier 2025.

Article 2

Monsieur **Fabrice BRASILE**, représentant FO, est nommé représentant titulaire du personnel au sein du collège 2 de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université, à compter du 8 janvier 2025.

Article 3

Madame **Dominique PEGUIN**, représentant l'UNSA, est nommée représentante titulaire du personnel au sein du collège 1 de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université, à compter du 8 janvier 2025.

Article 4

Madame **Sophie Bertin**, représentant l'UNSA, est nommée représentante titulaire du personnel au sein du collège 2 de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université, à compter du 8 janvier 2025.

Article 5

Madame **Gabrielle Gallon**, représentant l'UNSA, est nommée représentante suppléante du personnel au sein du collège 1 de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université, à compter du 8 janvier 2025.

Article 6

Le mandat des personnes nommées aux articles 1 à 5 prend fin, au plus tard, en même temps que le mandat des autres membres de la commission consultative paritaire d'Aix-Marseille Université.

Les membres de la commission consultative paritaire sont désignés pour une période de quatre années.

La durée du mandat peut être exceptionnellement réduite ou prorogée, dans l'intérêt du service, par arrêté de l'autorité auprès de laquelle est placée la commission, après avis du comité social d'administration compétent. Ces réductions ou prorogations ne peuvent excéder une durée d'un an.

Article 7

Madame **Aurélien PHILIPPE**, Directrice générale des services, est nommée représentante titulaire de l'établissement au sein du collège 1 de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université, à compter du 8 janvier 2025.

Article 8

Monsieur **Fabrice MOULIN**, Directeur de l'Exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique, est nommé représentant suppléant de l'établissement au sein du collège 2 de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université, à compter du 8 janvier 2025.

Article 9

Madame **Isabelle BAUMANN**, Directrice administrative de l'UFR ALLSH, est nommée représentante suppléante de l'établissement au sein du collège 3 de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université, à compter du 8 janvier 2025.

Article 10

Madame **Diane PICLET**, Directrice administrative de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, est nommée représentante titulaire de l'établissement au sein du collège 2 de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université, à compter du 8 janvier 2025.

Article 11

Madame **Christine LOGIER**, Directrice administrative de l'IUT, est nommée représentante titulaire de l'établissement au sein du collège 3 de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université, à compter du 8 janvier 2025.

Article 12

Madame **Stéphanie ESTOR**, Directrice administrative de l'OSU-Pythéas est nommée représentante titulaire de l'établissement au sein du collège 3 de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université, à compter du 8 janvier 2025.

Article 13

Madame **Caroline GAREAU**, Directrice administrative de l'INSPE est nommée représentante suppléante de l'établissement au sein du collège 3 de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'Aix-Marseille Université, à compter du 8 janvier 2025.

Article 14

La composition actualisée de la Commission est annexée au présent arrêté.

Article 15

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 8 janvier 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Annexes

Annexe 1 – Composition de la Commission consultative paritaire d’Aix-Marseille Université

Annexe 1 – Composition de la Commission Consultative Paritaire d’Aix-Marseille Université

Représentants de l'établissement à la Commission consultative paritaire des agents contractuels	
Collège 1	
Membres titulaires	Membres suppléants
<p>Damien VERHAEGHE Vice-président Richesse humaine et Patrimoine</p> <p>Aurélié PHILIPPE Directrice générale des services</p> <p>Laurence MOURET Doyen de l’UFR Sciences</p>	<p>Georges LEONETTI Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales</p> <p>Ségolène DURAND Directrice du Développement du Patrimoine Immobilier</p> <p>Cécile GIORGI-MESQUIDA Directrice administrative de l’UFR Droit et Science Politique</p>
Collège 2	
Membres titulaires	Membres suppléants
<p>Diane PICLET Directrice administrative de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales</p> <p>Jean-Philippe FLORET Directeur du Numérique</p>	<p>Fabrice MOULIN Directeur de l’Exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique</p> <p>Romain LAFFONT Directeur de Polytech</p>
Collège 3	
Membres titulaires	Membres suppléants
<p>Christine LOGIER Directrice administrative de l’IUT</p> <p>Bruno DECREUSE Doyen de l’UFR Economie Gestion</p> <p>Stéphanie ESTOR Directrice administrative de l’OSU-Pythéas</p>	<p>Caroline GAREAU Directrice administrative de l’INSPE</p> <p>Mohamed ABDELLAOUI Directeur administratif de l’IMPGT</p> <p>Isabelle BAUMANN Directrice administrative de l’UFR ALLSH</p>

Représentants du personnel à la Commission consultative paritaire des agents contractuels	
Collège 1 : personnels de catégorie A	
Membres titulaires	Membres suppléants
Fouad AZEROIL <i>FO ESR</i>	Diane PONCELET <i>FO ESR</i>
Fathia TIR <i>SGEN-CFDT</i>	Hervé BOULET <i>SGEN-CFDT</i>
Dominique PEGUIN <i>UNSA Education</i>	Gabrielle GALLON <i>UNSA Education</i>
Collège 2 : personnels de catégorie B	
Membres titulaires	Membres suppléants
Fabrice BRASILE <i>FO ESR</i>	En attente de désignation <i>FO ESR</i>
Sophie BERTIN <i>UNSA Education</i>	Nicolas VIALE <i>UNSA Education</i>
Collège 3 : personnels de catégorie C	
Membres titulaires	Membres suppléants
Melanie SPATOLA <i>FO ESR</i>	Rodolphe DAHLLUIN <i>FO ESR</i>
Anthony RAVONNAUX <i>SGEN-CFDT</i>	Juana RICHAUD <i>SGEN-CFDT</i>
Cécile BORRHALO <i>UNSA Education</i>	Rémy GRANGE <i>UNSA Education</i>